

ce pays, concernant les territoires du Canada, auront aucune influence de l'autre côté de la frontière ; mais la question peut être envisagée d'un autre point de vue : D'après les clauses 31 et 32 du traité de Manitoba, j'ai droit à certaines terres, dont j'ai été privé directement ou indirectement par le gouvernement du Canada. Nonobstant le fait que je sois devenu citoyen américain, ma réclamation pour ces terres est encore valide ; par conséquent, mes intérêts étant les mêmes que les vôtres, j'accepte votre bonne invitation, et j'irai passer quelques mois parmi vous, dans l'espérance qu'à force d'en envoyer des pétitions, nous obtiendrons du gouvernement le redressement de tous nos griefs.

L'élément métis forme une partie considérable de la population du Montana, et si nous comptons les blancs qui, par suite de mariages ou autrement ont intérêt à sauvegarder les privilèges des Métis, il est évident, qu'ils forment une classe puissante. Je suis actuellement occupé à faire leur connaissance, et je suis un de ceux qui aiment à voir régner parmi eux l'union. J'aime à diriger leurs votes de manière à favoriser leurs intérêts. De plus, j'ai fait des amis et des connaissances parmi lesquels j'aime à vivre. Je vous accompagnerai, mais je reviendrai en septembre.

J'ai l'honneur d'être, messieurs les délégués,

Votre humble serviteur,

LOUIS RIEL.

Le journal *Le Manitoba*, qui depuis a obéi à l'ordre d'injurer Riel, écrivait en ce temps là : "On dit que M. Riel revient avec sa famille. Oh ! s'il pouvait seulement avoir l'heureuse idée de demeurer constamment parmi nous. Cet homme ne peut faire que du bien à ses concitoyens....."

Et le 10 août suivant, Sir A. P. Caron, en villégiature à la Rivière-du-Loup, donnait un dîner politique auquel assistaient Sir John A. Macdonald et une dizaine de conservateurs de la province de Québec. Le chef du cabinet y déclara : "Que la présence de Riel au Nord-Ouest n'avait rien d'inquiétant pour le gouvernement, que tout au contraire *elle favorisait ses vues*, et que le chef métis travaillait à concilier les intérêts des populations avec ceux de la couronne, *qu'il méritait de la reconnaissance plutôt que du blâme.*"

Le 5 septembre, une grande réunion, dont *le Manitoba* a rendu compte, se tint à Saint-Laurent, et adopta, sur la proposition de Riel, les propositions suivantes :

Nous voulons,

- 1° La subdivision des territoires du Nord-Ouest en provinces.
- 2° Pour les habitants du Nord-Ouest des avantages semblables à ceux qui ont été accordés en 1870 aux habitants du Manitoba.
- 3° Une concession de 240 acres de terre aux Métis qui n'ont pas encore reçu de concession.
- 4° La concession immédiate par lettre patente des terrains actuellement occupés par les Métis.